

MD/MRC

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

48109  
Objet

Tarifs C.A.R.E.L.  
1979

DATE DE CONVOCATION

~~24 juillet 1978~~

DATE D'AFFICHAGE

~~24 juillet 1978~~

Nombre de conseillers  
en exercice 27  
Nombre de présents 23  
Nombre de votants 27

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*  
le *vingt huit juillet* à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, VUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, LIS,  
LACHAUD, FABER, BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, NAULIN, MONTRON,  
MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, POUGET, BOULAN, BRÔTREAU, BERLAND,  
VUFELL, Mme TACQUET, M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU  
BOUTET par M. FABER  
TAP par M. BRÔTREAU

Absents : MM. PELLETIER par M. MAURELLET

M  
MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre du 12 juin 1978, Monsieur le Directeur du  
C.A.R.E.L. a proposé ses tarifs pour 1979.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de Monsieur le Directeur du C.A.R.E.L.,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du  
20 juillet 1978,

#### D E C I D E :

- de fixer les nouveaux tarifs du C.A.R.E.L. à compter du  
1er janvier 1979, comme suit :

#### STAGES LANGUES ETRANGERES

anglais, allemand, arabe, espagnol, russe, chinois, etc...

	Pour mémoire ancien tarif (DCM du 25.11.77)	Tarif à compter du 01.01.79
Stage de 4 semaines - Acompte	300 F.	300 F.
- solde du stage ....	940 "	1 100 "
	1 240 F.	1 400 F.

./....

Stage Pâques (classes terminales)		
- stage	430.F.	480 F.
Stage d'été (adolescents)		
- stage 3 semaines	670 F.	720 F.
- stage 4 semaines	900 F.	960 F.
Cours du soir		
- acompte	500 F.	500.F.
- solde	<u>650 F.</u>	<u>700 F.</u>
	1 150 F.	1 200 F.

Pour les personnes ayant leur résidence principales à ROYAN le tarif sera de 1 150 F.

Pour les membres de l'Education Nationale = 1 000 F.

Stages effectués en collaboration avec l'Université de NEWPORT.

- acompte	300 F.	300 F.
- solde du stage	<u>940 F.</u>	<u>1 100 F. (1)</u>
	1 240 F.	1 400 F.

METHODOLOGIE AUDIO-VISUELLE

Stage de 3 semaines

- acompte	300 F.	300 F.
- solde du stage	<u>1 100 F.</u>	<u>1 100 F.</u>
	1 400 F.	1 400 F.

LANGUES ETRANGERES- Conditions d'inscriptions.

1 - INSCRIPTIONS - Le bulletin d'inscription devra être daté, signé et renvoyé, accompagné de deux photos récentes, de deux enveloppes timbrées à votre adresse, d'un chèque de 300 Frs d'acompte pour un stage de 4 semaines, de 600 Frs pour 2 stages, de 900 Frs pour 3 stages, etc... à l'ordre de Monsieur le Receveur-Percepteur de ROYAN et éventuellement de la fiche d'hébergement.

Un accusé de réception, confirmant provisoirement l'inscription sera retourné. Le versement d'un acompte ne donne droit qu'à une réservation provisoire. Ainsi qu'il est prévu dans la déclaration N° 1 de la fiche d'inscription, le solde du coût de chaque stage devra parvenir au plus tard 15 jours francs avant le début de ce stage.

PASSE CE DELAI, le C.A.R.E.L. NE SERA PAS EN MESURE DE GARANTIR UNE PLACE DANS LE STAGE PREVU.

2 - ANNULATION D' INSCRIPTION - Le C.A.R.E.L. devra être prévenu au plus tard 15 jours francs avant le début du cours. Prière de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal pour que les sommes versées soient remboursées, déduction faite d'une franchise de 150 Frs, pour frais administratifs. Passé ce délai, la franchise sera de 300 frs. Si l'annulation nous parvient après le début des cours aucun remboursement ne sera effectué.

(1) 1 100 Frs      50 livres à NEWPORT  
600 Frs au C.A.R.E.L.

- 3 - REPORT D' INSCRIPTION - Le report d'une inscription à une date ultérieure ne peut être accepté sans frais qu'une seule fois dans la limite d'une période de 12 mois, à condition que le C.A.R.E.L. soit prévenu au moins 15 jours francs avant le début du cours prévu. Au delà de cette date limite, le report sera conditionné par le versement de 150 frs pour frais administratifs.
- 4 - INSCRIPTION POUR STAGES SUCCESSIFS - Lorsque l'inscription portera sur plusieurs stages successifs il devra être versé autant de fois 300 frs d'acompte que de modules de 4 semaines prévus.
- 5 - INSCRIPTION LE STAGE - Tout stage commencé sera dû en entier; cependant, si l'interruption intervient avant la fin de la deuxième semaine et pour une raison de force majeure dûment constatée, le C.A.R.E.L. remboursera une somme de 500 frs ( forfaitaire).
- 6 - SUPERPRESSION D' UN COURS - Dans le cas où le C.A.R.E.L. se verrait contraint de supprimer un cours prévu, les sommes versées seraient intégralement remboursées.

TARIFS DES COURS DE FRANCAIS -

	Pour mémoire Ancien tarif (DCM du 25.11.77)	Tarif à compter du 01.01.79
- 4 semaines	1 030 F. (y compris 150 Frs de droits d'inscription).	1 135 F. (y compris 300 F. d'acompte.)
- 6 semaines	1 545 F. (y compris 150 Frs de droits d'inscription).	1 700 F. (y compris 300 Frs d'acompte.)
- 10 semaines	2 575 F. (y compris 150 Frs de droits d'inscription).	2 835 F. (y compris 300 Frs d'acompte.)
- Par semaine au delà de la 10ème semaine	170 F.	190 F.
- Programme semestriel	3 595 F. (y compris 150 Frs de droits d'inscription).	3 975 F. (y compris 300 Frs d'acompte.)
- Programme annuel	6 315 F. (y compris 150 F. de droits d'inscription).	7 015 F. (y compris 300 Frs d'acompte.)
- Boursiers	1 166 F. trimestriel.	1 200 F. (tarif applicable à partir du 01.09.78).

## I - INSCRIPTIONS

Le bulletin d'inscription devra être daté signé et renvoyé, accompagné de trois photos d'identité récentes, d'un chèque de 300 Frs d'acompte à l'ordre de Monsieur le Receveur Percepteur de ROYAN et éventuellement de la fiche d'hébergement. Un accusé de réception et une attestation d'inscription seront retournés.

ATTENTION - Le versement de l'acompte ne donne droit qu'à une réservation provisoire. Ainsi qu'il est indiqué dans la déclaration I de la fiche d'inscription, le solde du coût des quatre premières semaines de stage devra parvenir au C.A.R.E.L. 30 jours au plus tard avant le début des cours. Passé ce délai, le C.A.R.E.L. ne sera pas en mesure de vous garantir une place dans le stage prévu.

## II - ANNULATION D'INSCRIPTION

Le C.A.R.E.L. devra être prévenu au plus tard 15 jours francs avant le début du cours. Prière de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal pour que les sommes versées soient remboursées, déduction faite d'une franchise de 150 frs pour frais administratifs. Passé ce délai, la franchise sera de 300 frs. Si l'annulation nous parvient après le début des cours, aucun remboursement ne sera effectué.

## III - REPORT d'INSCRIPTION

Le report d'une inscription à une date ultérieure ne peut être accepté sans frais qu'une seule fois dans la limite d'une période de 12 mois, à condition que le C.A.R.E.L. soit prévenu au moins 15 jours francs avant le début du cours prévu. Au delà de cette date limite, le report sera conditionné par le versement de 150 frs pour frais administratifs.

## IV - INTERRUPTION DE STAGE

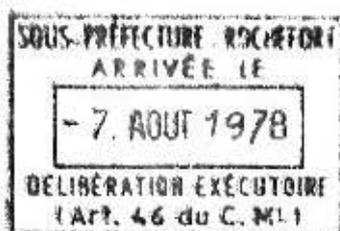
Tout stage commencé sera dû en entier; cependant, si l'interruption intervient avant la fin de la deuxième semaine et pour une raison de force majeure dûment constatée, le C.A.R.E.L. remboursera une somme de 500 frs (forfaitaire).

## V - SUPPRESSION D' UN COURS

Dans le cas où le C.A.R.E.L. se verrait contraint de supprimer un cours prévu, les sommes versées seraient intégralement remboursées.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Guy TETARD.